

VOUS VENDEZ ? NOUS DIAGNOSTIQUONS L'ÉLECTRICITÉ !

ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

L'ENJEU

Les installations domestiques d'électricité recèlent des dangers pour la sécurité des personnes : chaque année, on déplore 250 000 incendies, dont un tiers d'origine électrique, et 4 000 victimes d'électrisation dont 100 décès (électrocutions). On estime que 20 millions de nos concitoyens sont en danger potentiel.

L'état de l'installation est réalisé en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

État de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

IMMEUBLE

Logement comportant une installation électrique réalisée depuis plus de quinze ans (parties privatives).

QUAND ?

Transaction : à annexer au compromis et à l'acte authentique de vente.


VALIDITÉ

3 ans.

RESPONSABILITÉS

Garantie des vices cachés.

Mise en danger de la sécurité d'autrui.


ELECTRICITE

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU DIAGNOSTIC

Informations générales

Caractéristiques de l'installation

Caractéristique	Valueur
Distributeur d'électricité	ERDF
L'installation est sous tension	Oui
Type d'installation	Monophasé
Année d'installation	> 15 ans

Compteur

Localisation : Entrée

Caractéristique	Valueur
Index Heures Pleines	1234567890
Index Heures Creuses	Sans objet

Disjoncteur de branchement

Localisation : Entrée

Caractéristique	Valueur
Calibre	15 / 45 A
Intensité de réglage	30 A
Différentiel	500 mA

Prise de terre

Localisation : Extérieur

Caractéristique	Valueur
Résistance	76 Ω
Section du conducteur de terre	≥ 25 mm ² en cuivre nu
Section du conducteur principal de protection	> 6 mm ²
Section du conducteur de liaison équipotentielle principale	> 6 mm ²

Dispositif(s) différentiel(s)

Il s'agit de dispositifs différentiels autres que celui intégré au disjoncteur de branchement ou, le cas échéant, au disjoncteur général.


Quantité	Type d'appareil	Calibre de l'appareil	Sensibilité du différentiel
2	Interrupteur	63 A	30 mA

Tableau de répartition principal n°1

Localisation : Entrée

Section des conducteurs de la canalisation d'alimentation : Cuivre 10 mm²

Quantité	Type de protection	Calibre de la protection	Section des conducteurs
3	Disjoncteur	10 A	1,5 mm ²
5	Disjoncteur	16 A	2,5 mm ²
1	Disjoncteur	25 A	6 mm ²
1	Disjoncteur	32 A	6 mm ²


ELECTRICITE

Anomalies identifiées

N° article (1)	Libellé des anomalies et des mesures compensatoires (2)	Photo
B.2.3.1 h	Le (les) dispositif(s) de protection différentielle ne fonctionne (fonctionnent) pas pour son seuil de déclenchement. Localisation : Disjoncteur de branchement	
B.5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms). Localisation : Salle de bains Justification : Baignoire métallique non raccordée	
B.7.3 a	Des enveloppes de matériels sont manquantes ou détériorées. Localisation : Cuisine, Entrée, Jardin Justification : Prise de courant sous évier, Interrupteur porte d'entrée, Prise de courant près du portail	006 + 007
B.7.3 d	L'installation électrique comporte des connexions dont les parties actives nues sous tension sont accessibles. Localisation : Entrée	
B.8.3 a	L'installation comporte des matériels électriques vétustes. Localisation : Placard	

(1) Référence des anomalies et des mesures compensatoires selon la norme XP C 16-600.
(2) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués au-dessous de l'anomalie concernée.

Informations complémentaires

N° article (1)	Libellé des informations	Photo
B.11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.11 b2	Au moins un socle de prise de courant n° est pas de type à obturateur. Localisation : Entrée	

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600.

Objet des dispositions et description des risques encourus

Anomalies identifiées

N°	Objet des dispositions et description des risques encourus
B.1	Appareil général de commande et de protection Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de manière permanente et donc d'éviter au d'interrompre sur l'installation électrique.
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	Prise de terre et installations de mise à la terre Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur insistance partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.



ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

Le Code de la Construction et de l'Habitation impose aux vendeurs un diagnostic électricité dans les logements comportant une installation électrique datant de plus de 15 ans.

Notre mission

Le diagnostic a pour objet d'identifier, par des contrôles visuels, des essais et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. Au total 87 points de contrôle sont définis.

Vérification de l'existence :

- d'un appareil général de commande et de protection, et de son accessibilité ;
- d'au moins un dispositif différentiel à l'origine de l'installation électrique ;
- d'une prise de terre et d'une installation de mise à la terre ;
- d'un dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit ;
- d'une liaison équipotentielle et d'une installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche.

Le diagnostiqueur identifie également :

- les matériels vétustes, inadaptés à l'usage ou présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension ;
- les conducteurs non protégés mécaniquement.

L'état de l'installation intérieure d'électricité : signale et localise les anomalies relevées ; apporte des explications sur leur nature et alerte sur les risques encourus ; conseille de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever les anomalies relevées.

Quelques recommandations

Ce qu'il faut faire :

- changer tout matériel électrique endommagé ou vétuste (prise de courant, interrupteur, fil dénudé, etc.) ;
- installer un dispositif différentiel haute sensibilité (≤ 30 mA) en tête de l'installation ;
- pour la sécurité des enfants, remplacer les prises de courant ordinaires par des prises de courant à obturateurs (dont les alvéoles sont fermées et ne s'ouvrent que sous la poussée simultanée des deux broches d'une fiche).

Ce qu'il ne faut pas faire :

- utiliser un appareil électrique avec les mains mouillées ou les pieds dans l'eau ;
- débrancher un appareil d'une prise électrique en tirant sur le fil (il faut tirer sur la fiche) ;
- intervenir sur une installation électrique sans avoir d'abord coupé le courant au disjoncteur général.

Appareil général de commande et de protection



Matériel vétuste



Douille de chantier



Prise de terre



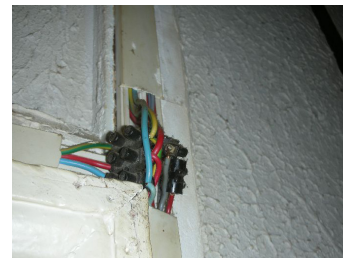
Différentiel 30mA



Liaison équipotentielle



Risque de contact direct



Protections vétustes



Consultez la réglementation complète de ce diagnostic sur notre site
www.agendadiagnostics.fr